

# Bulletin municipal

[www.municipalite.amherst.qc.ca](http://www.municipalite.amherst.qc.ca)

AVRIL 2008

## PRÉVISIONS DES RÉALISATIONS 2008

Dans le budget 2008, le conseil municipal s'est fixé comme objectifs, dans un premier temps, de compléter les projets amorcés en 2007 soient :

- Aménagement du centre communautaire à Vendée
- Garage municipal
- Maison des jeunes
- Projet le Trait-d'Union
- Implantation de tours haute-vitesse ou de réseaux locaux
- Poursuivre l'aménagement des rues principales
- Consultation sur le projet de changement de nom de la municipalité
- Réaménagement des casernes d'incendie

En second lieu, deux préoccupations majeures ont été retenues pour les prochaines années :

- 1- Mise en place d'un programme d'amélioration des chemins publics de 2008 à 2011, au coût de 1 250 000\$. Le financement viendra d'un règlement d'emprunt de 500 000\$, du programme de la taxe sur l'essence de 500 000\$, de 250 000\$ du budget discrétionnaire du député et des économies réalisées par

le transfert des ponts au ministère des Transports. De plus, l'objectif est de réaliser avant 2012 des économies de 100 000\$ sur le budget annuel de la Municipalité. Les principales infrastructures touchées seront les rues de St-Rémi, le chemin Rockway-Valley et les chemins publics gravelés.

- 2- L'implantation du nouveau règlement de protection des rives qui sera inscrit au schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides. Les MRC des Pays-d'en-Haut et d'Antoine-Labelle ont déjà mis en place ce règlement qui prévoit entre autre le maintien intégral de la végétation sur une bande de 10 à 15 mètres des rives ainsi qu'un reboisement dans les 5 mètres de la rive. Dans notre municipalité, ce règlement entrera en force pour le printemps 2008.

## TRANSPORT FORESTIER SUR NOTRE TERRITOIRE

Le Conseil a entrepris des discussions avec le forestier « Scierie Carrière » qui a présenté son plan quinquennal de coupe forestière. Ces discussions avec les impliqués concernent deux points : le transport routier et l'impact sur les chemins publics.

Deux rencontres ont eu lieu jusqu'à présent et les forestiers sur terre publique manifestent une ouverture quant à une forme de responsabilité sur les chemins publics.

### **CITATION DES ÉGLISES**

L'église de Vendée fait maintenant partie du patrimoine municipal suite à la modification du plan d'urbanisme. Les marguilliers de l'église de St-Rémi ont été rencontrés par le conseiller responsable monsieur Louis Turmel afin d'amorcer la même démarche avec les paroissiens de St-Rémi. Dans un troisième temps, les propriétaires de l'église anglicane de Rockway-Valley seront approchés dans le même type de processus.

### **INTERNET HAUTE VITESSE**

Des analyses ainsi que des démarches sont actuellement effectuées par une firme spécialisée pour amorcer l'implantation de la haute vitesse. Les approches semblent s'arrêter vers différentes solutions puisque la diffusion de la haute vitesse ne pourra se faire sur tout le territoire.

Le Conseil en a fait une priorité et statuera bientôt sur la formule à implanter.

### **MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE FORESTIER PROPOSITION DE REMISE EN ÉTAT DU SENTIER INTERVILLAGE**

Le Conseil a soumis une demande de subvention dans le cadre du Volet II afin

de défrayer la remise en état du sentier intervillage entre St-Rémi et Vendée. Un nouveau tracé permettrait de sortir le sentier de la coupe forestière et des châblis de l'année 2006.

### **RÉFECTION DU TOIT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE CYRILLE- GARNIER**

Suite aux nombreuses fuites d'eau observées provenant du toit de la bâtisse, le conseil a demandé une expertise à une firme spécialisée. Le toit de tôle ne peut être réparé et sera refait à neuf dès que les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville.

### **ANALYSE DE LA QUALITÉ DE LA SOURCE PUBLIQUE À ST-RÉMI DEMANDÉ PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT ET PARCS**

À la demande d'un utilisateur de la source publique à St-Rémi, le ministère du Développement durable Environnement et Parcs, nous a demandé d'effectuer des analyses qui visent à valider la qualité de l'eau dans le bassin versant de la source. Cette validation doit s'effectuer avant l'été 2008 et coûterait à la Municipalité la somme de 15 000\$.

On rappelle que la qualité de l'eau est vérifiée régulièrement par un laboratoire reconnu et que depuis son ouverture au public aucune baisse de qualité n'a été notée.

**ÉTÉ 2008**  
**SOUTIEN TECHNIQUE DE BLEU**  
**LAURENTIDES**

Comme beaucoup de municipalités dans les Laurentides, notre municipalité retiendra les services de « Bleu Laurentides » afin de supporter les associations de lacs ainsi que les propriétaires riverains dans le cadre du projet de protection de la bande riveraine.

**EMBAUCHE D'UN URBANISTE**

Le directeur général procédera à l'embauche d'un urbaniste au cours du mois de juin. Cette mesure est rendue nécessaire par la croissance qu'a connue la municipalité au cours des dernières années. Plusieurs règlements et projets ont besoin d'être évalués par un spécialiste. De plus le travail sur le terrain a plus que doublé au cours de la même période.

Le plan d'urbanisme devra aussi être revu d'ici 2010. Le salaire de ce poste sera comblé en grande partie par le non renouvellement de deux firmes externes qui offraient ses services dans le domaine de l'urbanisme.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR**  
**L'ENFOUISSEMENT DU TUYAU**  
**D'AQUEDUC**

Le Ministère du Développement durable Environnement et Parcs demande une analyse d'impact avant d'enfouir le tuyau d'aqueduc qui passe par le terrain de la source. Il exige des mesures de protection puisque nous travaillons dans un milieu humide. Des discussions sont

en cours puisque ces mesures pourraient coûter jusqu'à 50 000\$.

**OFFRE D'EMPLOIS CAMP DE JOUR**

**Coordonnateur(trice) :** Planifier, organiser, superviser et participer à la réalisation des activités du camp de jour. S'assurer de la sécurité et du bien être des enfants.

Conditions de travail : 35 heures/ semaine, du 23 juin au 15 août Salaire horaire 10\$.

Exigence : Être étudiant(e) âgé(e) de 16 ans et plus le 23 juin.

Qualités personnelles : Capacité pour le travail en équipe, autonomie, esprit d'initiative, sens des responsabilités, leadership.

**Moniteur(trice) :** Sous la supervision du coordonnateur(trice), organiser et réaliser des activités culturelles et sportives pour des enfants de 5 à 12 ans et assurer leur sécurité.

Conditions de travail : 35 heures/ semaine, du 23 juin au 15 août. Salaire horaire 9\$.

Exigence : Être étudiant (e) âgé (e) de 16 ans et plus le 23 juin.

**Faites parvenir votre curriculum vitae au bureau municipal, avant le 23 mai**

## **PARTICIPEZ AU PROGRAMME RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT**

Saviez-vous que les réfrigérateurs et les congélateurs de 10 ans et plus sont de grands consommateurs d'électricité? Vous en séparer vous permettra de faire des économies d'énergie tout en posant un geste pour l'environnement.

Comment faire? Tout simplement en participant au programme **RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT!** Ce programme offre un service gratuit de collecte de vos appareils à domicile, à condition que votre réfrigérateur ou votre congélateur ait 10 ans ou plus, qu'il soit toujours fonctionnel et branché et qu'il ait une dimension de 10 à 25 pieds cubes. Si vos appareils répondent à ces conditions, il vous suffit de prendre rendez-vous en composant le **1-877-493-7446 (FRIGO)** ou en complétant un formulaire de collecte en ligne au [www.recyc-frigo.com](http://www.recyc-frigo.com). Un transporteur spécialisé viendra récupérer gratuitement votre appareil à domicile. De plus, un chèque de 60\$ pour chaque appareil récupéré (pour un maximum de deux appareils par ménage) sera remis à son propriétaire dans un délai maximum de trois semaines après le ramassage du réfrigérateur ou du congélateur.

RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT  
pour poser un geste vert

La municipalité d'Amherst soutient ce programme et vous encourage à y participer activement. Au-delà des objectifs d'efficacité énergétique, le programme RECYC-FRIGO Environnement répond aussi à un enjeu environnemental majeur en recyclant

95% des matières contenues dans les appareils récupérés. Participer au programme RECYC-FRIGO, c'est économiser de l'énergie et c'est bon pour l'environnement. Pour en savoir plus, visitez le [www.recyc-frigo.com](http://www.recyc-frigo.com)

## **COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

Étant donné leur nocivité pour l'environnement, ces produits ne doivent **en aucun cas** se retrouver dans la collecte des déchets domestiques et les sites d'enfouissement et encore moins dans la collecte des encombrants ou des matières recyclables.

Produits acceptés : ampoules fluocompactes, peintures, vernis et solvants, huiles à moteur usagées dans de petits contenants, piles alcalines et piles rechargeables, contenants de peinture en métal (vides), aérosols, batteries d'auto, bonbonnes de propane, cartouches d'encre, oxydants, pesticides et engrais, produits nettoyants, téléphones cellulaires, thermomètres, acides et bases. Tous ces produits devront être de provenance résidentielle exclusivement et rapportés dans leur contenant d'origine.

**Vous pouvez disposer de ces produits à tous les premiers samedi du mois aux garages municipaux.**

Au 139 rue Maurice de 9h00 à 12h00

Au 124 ch. Gaudias-Côté est de 13h00 à 15h00.

Bernard Lapointe, maire

